

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_032

Séance du 2 mars 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 2 mars à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Corinne BOUREL, Adjointe aux finances.

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENO, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude EVEILLEAU, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislaine THOMAZEAU

Absents excusés :

M. Louis-Jean de NICOLAÏ donne pouvoir à M. Jacky DECERS
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. FRIZON : donne pouvoir à Mme Monika BRETON

Secrétaire de séance : M. Pascal RENO

Membres : En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260302-2026_032-BF



• **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET EAU LE LUDE**

RAPPORTEUR : Mme Corinne BOUREL, Adjointe aux finances

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget EAU LE LUDE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Corinne Bourel, adjointe en charge de la préparation des documents budgétaires ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LE LUDE COMMUNE NOUVELLE - EAU LE LUDE - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	640 399,41	93 305,75	733 705,16
	Recettes réalisées (1)	B	108 770,62	104 058,62	212 829,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 200 979,18	654 399,41	1 855 378,59
	Dépenses réalisées (1)	E	31 817,69	112 399,35	144 217,04
	Restes à réaliser	F	118 386,66	0,00	118 386,66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	76 952,93	-8 340,73	68 612,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	560 579,77	561 093,66	1 121 673,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	637 532,70	552 752,93	1 190 285,63
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-118 386,66	0,00	-118 386,66
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	519 146,04	552 752,93	1 071 898,97

Hors de la présence de Madame le Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget EAU LE LUDE.


- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 mars 2026.

Le Secrétaire
Pascal RENOU

Le Maire,
Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 
ID : 072-200077162-20260302-2026_032-BF

